



Vente d'Accordéon

Conditions Générales de Vente

Article 1 - Généralités

Les présentes conditions régissent la vente d'accordéon par L'Atelier à Musique. Vous vous engagez à fournir des informations sincères et véritables vous concernant.

Article 2 - Paiement

Le paiement peut être réalisé par virement, par chèque ou en espèce.

Article 3 - Garantie

Les accordéons vendus par L'Atelier à Musique sont garantis deux ans, pièces et main d'œuvre, à compter de la date de facturation, pour tout vice de fabrication. Toutes détériorations du bien vendu dues à de mauvaises manipulations (chute, usage inapproprié) ou à de mauvaises conditions de stockage (température, humidité) ne seront pas prises en charge dans le cadre de la présente garantie.

Article 4 - Annulation

L'annulation de la vente est possible aux conditions définies par le code de la consommation.

Article 5 - Litiges

Tous litiges qui pourraient donner lieu à l'inexécution du présent contrat, seront de la compétence exclusive du Tribunal de Niort. Tous les frais qui en résulteraient ainsi que tous honoraires d'huissiers, d'avoués, etc... que L'Atelier à Musique pourrait être amené à exposer pour faire valoir ses droits contre le souscripteur dans une instance où L'Atelier à Musique aurait gain de cause, seront à la charge exclusive du souscripteur.